



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 5 mai 2021, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Gaétan Dussault, technicien en informatique, mesdames Julie Labelle, agente de développement en environnement, Mylène Galarneau, conseillère en ressources humaines et Linda Laplante, secrétaire de direction.

Est absent, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avant de débiter, madame Linda Laplante, secrétaire de direction, prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que conformément aux directives gouvernementales concernant les mesures d'encadrement des séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

Il souligne la présence de madame Julie-Andrée Numainville, attachée politique de la députée de Soulanges et de monsieur Stéphane Labrie, attaché politique de la députée de Vaudreuil.

CA 21-05-05-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 21-05-05-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter l'ordre du jour **en ajoutant** le point d'information suivant : **5.1.4.6**
« Achat de 21 000 constats d'infraction à la cour municipale régionale pour la Sûreté du Québec au montant de 13 335 \$, plus les taxes applicables : autorisation ».

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

Il mentionne qu'un compte rendu de la formation sur le projet de loi 67 et le monde municipal à laquelle monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint, a participé sera déposé à une prochaine séance du comité administratif.



SUJETS TRAITÉS	RÉSOLUTION	SUIVI
Achat d'étiquettes autocollantes préformatées pour l'ouverture de nouveaux dossiers pour les archives de la MRC à la compagnie tab canada pour un montant de 683,47 \$ plus taxes	CA 21-04-07-05	Complété.
Inscription aux « Assises virtuelles 2021 » de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en mai 2021 pour un coût de 500 \$ chacun (plus les taxes applicables) pour messieurs Patrick Bousez et Guy-Lin Beaudoin	CA 21-04-07-06	Complété.
Renouvellement d'abonnement de Simon Bellemare, directeur général adjoint, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2021 au coût de 495 \$ plus taxes et pour l'adhésion à l'assurance juridique et du programme d'aide aux membres au coût de 390 \$ taxes incluses	CA 21-04-07-07	Complété.
Renouvellement de l'adhésion de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2021 à l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) au coût de 660 \$ taxes incluses	CA 21-04-07-08	Complété.
Renouvellement de la cotisation pour Hélène Thibault, technicienne en gestion documentaire, à l'Association des archivistes du Québec à titre de membre régulier pour l'année 2021-2022 au coût de 185 \$ plus taxes	CA 21-04-07-09	Complété.
Inscription de Raymond Malo, directeur général adjoint, au webinaire sur le PL 67 et le monde municipal : quoi savoir et quoi faire offert par l'ADMQ le 29 avril 2021 au coût de 175 \$ plus taxes	CA 21-04-07-10	Complété.
Octroi d'un contrat à les Entreprises Aubin S.E.N.C / Progazon pour effectuer l'entretien paysager et la tonte de la pelouse à la MRC située au 280, boul. Harwood pour 2021 au montant de 2 300 \$ plus taxes	CA 21-04-07-11	Complété.
Achat de 9 caméras web, de 13 casques d'écoute avec micro, de deux supports pour ordinateur portable et de trois adaptateurs VGA/HDMI pour la tenue des réunions virtuelles par les employés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au montant de 1 300 \$ plus taxes	CA 21-04-07-12	Complété.
Renouvellement du contrat avec Cogeco connexion inc. pour la location du site d'antenne de Rigaud pour le réseau de radiocommunication de la MRC (1 ^{er} janv. 2021 au 31 déc. 2023)	CA 21-04-07-13	Complété.
Achat et l'installation de deux batteries de remplacement par le groupe CLR pour le réseau de radiocommunication de la MRC pour le site d'antenne de Rigaud au coût de 758,84 \$, incluant les taxes	CA 21-04-07-14	En traitement.
Acquisition et installation d'une licence du logiciel tableau software, LLC, pour la MRC qui doit développer et appliquer un système de gestion de type audit des services de sécurité incendie en collaboration avec les municipalités, au coût de 2 148,88 \$, taxes incluses	CA 21-04-07-15	Complété.
Octroi de contrat à Nature-Action Québec pour l'entretien paysager de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion au coût de 8 033 \$ (saison 2021) et de 8 193 \$ (saison 2022), montant total de 16 226 \$, exempt de taxes	CA 21-04-07-16	Complété.
Achat de trois têtes d'impression pour le traceur HP T2300 de la MRC au montant de 399,97 \$ plus taxes : autorisation	CA 21-04-07-25	Complété.
Renouvellement de l'abonnement annuel d'activation de précision centimétrique pour le service de GPS du service info territoire de la MRC	CA 21-04-07-26	En traitement.
Renouvellement de l'hébergement des métadonnées de Jmap et des données d'outils de gestion à Géomont pour l'année 2021 pour un montant maximum de 1 200 \$ incluant les taxes	CA 21-04-07-27	En traitement.



3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2021 : ADOPTION

CA 21-05-05-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 7 avril 2021 avec la correction apportée au point 11.3.1 :

« **d'autoriser** l'achat d'un collecteur robuste pour la saisie des données terrain pour le service de prêts d'équipement GPS aux municipalités pour un montant estimé de **1 000 \$**, avant taxes. »

Proposition adoptée.

3.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2021 : ADOPTION

CA 21-05-05-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif du 14 avril 2021 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 21-05-05-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 21-05-05 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 21-05-05, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.1.2 FRAIS DE REPRÉSENTATION

5.1.2.1 FRAIS LIÉS À L'UTILISATION DE CELLULAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT, MONSIEUR SIMON BELLEMARE, POUR UN MONTANT DE 500 \$ POUR LA PÉRIODE DE JUILLET 2020 À AVRIL 2021 : AUTORISATION DE PAIEMENT



CA 21-05-05-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le paiement du rapport de dépenses du directeur général adjoint, monsieur Simon Bellemare.

Proposition adoptée.

5.1.2.2 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPRÉSENTATION (REPAS ET KILOMÉTRAGE) DU FORMATEUR LORS DE LA FORMATION INTERNE SUR LES OPÉRATIONS DANS UNE COUR MUNICIPALE RÉGIONALE AVEC L'ÉQUIPE DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE, SELON LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE LA MRC EN VIGUEUR : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la tenue d'une formation interne sur les opérations dans une cour municipale régionale qui a été offerte le vendredi 30 avril 2021 à l'équipe de la cour municipale régionale,

POUR CE MOTIF,

CA 21-05-05-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'autoriser le remboursement des frais de représentation (repas et kilométre) du formateur lors de la formation avec l'équipe de la cour municipale régionale, selon la Politique de remboursement des dépenses de la MRC en vigueur.

Proposition adoptée.

5.1.3 APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

Aucun sujet traité.

5.1.4 ACHATS, FRAIS DE SERVICE OU ENTRETIEN

5.1.4.1 ACHAT D'UN MONITEUR ET D'UNE IMPRIMANTE COULEUR POUR LE PRÉFET, D'UN PROTÈGE CÂBLE ET DE 3 CASQUES D'ÉCOUTE POUR LE TÉLÉTRAVAIL AU MONTANT DE 757 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la participation à des réunions virtuelles nécessite un équipement adapté (moniteur, casque d'écoute avec micro);

CONSIDÉRANT QUE les réunions virtuelles font désormais partie des usages;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la table des technologies de l'information sont en accord avec ces achats;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 670;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-05-05-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser l'administration de la MRC à procéder à l'achat d'un moniteur 27 pouces et d'une imprimante couleur pour le préfet, d'un protège câble et de 3 casques d'écoute avec micro pour le télétravail pour un montant de 757 \$ avant taxes.

Proposition adoptée.



5.1.4.2 ACHAT D'UNE BANQUE DE 80 HEURES DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ESRI CANADA POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE MISE EN PLACE DES APPLICATIONS WEB POUR LA DIFFUSION DES DONNÉES CARTOGRAPHIQUES SUR LE SERVEUR GÉOMATIQUE DE LA MRC – PHASE II : INTÉGRATION DES ORTHOPHOTOS ET CRÉATION D'UN SITE WEB PRINCIPAL DU SERVICE INFO TERRITOIRE POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 11 200 \$ AVANT LES TAXES APPLICABLES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité Info territoire, lors de la rencontre du 12 novembre 2020, ont donné leur accord au projet de mise en place des applications web pour la diffusion des données cartographiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a mandaté la firme ESRI pour la réalisation des applications web – phase I : intégration et diffusion des données géospatiales des matrices graphiques municipales;

CONSIDÉRANT QUE le serveur géomatique de la MRC est basé sur le logiciel de cartographie d'ESRI;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels des municipalités et usagers de la plateforme ont besoin de consulter les orthophotos pour réaliser leurs projets municipaux et répondre aux besoins des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'un site web permettant d'assembler les applications web, de télécharger des données géospatiales des municipalités, et de communiquer les services disponibles d'Info territoire est nécessaire pour faciliter les travaux des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 690 00 452;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-05-05-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvan Cardinal
APPUYÉ PAR : monsieur Yvon Chiasson et résolu**

d'autoriser l'achat d'une banque de 80 heures pour les services professionnels d'ESRI Canada pour la réalisation du projet de mise en place des applications web pour la diffusion des données cartographiques sur le serveur géomatique de la MRC – phase II : intégration des orthophotos et création d'un site web principal du service Info territoire pour un montant maximum de 11 200 \$ avant les taxes applicables.

Proposition adoptée.

5.1.4.3 MIGRATION DE L'UNITÉ NAS (SERVEUR DE STOCKAGE RÉSEAU) VERS LE CENTRE DE DONNÉES DE LA MRC VISANT LA PÉRENNITÉ DES INFORMATIONS GÉOSPATIALES AU MONTANT FORFAITAIRE DE 4 075 \$, AVANT TAXES AINSI QUE DES FRAIS DE 382,49 \$ PAR MOIS, AVANT TAXES POUR LE STOCKAGE DES DONNÉES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le NAS est localisé au Pôle civique, en dehors de notre environnement de serveurs sécurisé;

CONSIDÉRANT la nécessité de sécuriser les données géomatiques de la MRC et d'en faire une sauvegarde quotidienne;

CONSIDÉRANT QUE le NAS contient des données essentielles pour la géomatique et que l'accès à cette information est nécessaire afin de répondre aux demandes des municipalités et des besoins de la MRC;

CONSIDÉRANT les recommandations du fournisseur internet de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la table des technologies de l'information sont en accord avec l'offre proposée;



CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 690 00 452;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-05-05-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière de mandater LinkByNet de migrer l'information du NAS vers le centre de données de la MRC, au montant forfaitaire de 4 075 \$, avant taxes ainsi que des frais de 382,49 \$ par mois, avant taxes pour le stockage des données.

Proposition adoptée.

5.1.4.4 ACHAT ET INSTALLATION D’AFFICHAGE POUR LE CHANGEMENT D’HORAIRE ET LA VOIE DOUBLE À L’ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION PAR ST-CLET DESIGN AU MONTANT DE 422,90 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'augmentation annuelle de l'achalandage à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion, atteignant près de 58 000 visites en 2020, soit une augmentation de 10 000 visites comparativement à 2019;

CONSIDÉRANT la résolution 21-04-21-11 qui autorise le changement d'horaire de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion pour la période estivale;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mettre à jour l'affichage de l'horaire et de bonifier l'affichage au niveau de la voie double pour assurer son bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-05-05-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

d'autoriser l'achat et l'installation d'affichage pour le changement d'horaire et la voie double à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion, par St-Clet Design, au montant de 422,90 \$ avant taxes.

Proposition adoptée.

5.1.4.5 RÉALISATION D’UN ENTRETIEN DES UNITÉS DE CLIMATISATION À L’ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION PAR CLIMATISATION MAURICE LECLERC ET FILS INC. AU MONTANT DE 487,50 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC est propriétaire et responsable du site et des infrastructures de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la résolution CA 21-02-10-14 qui autorise la réalisation de l'entretien du système de climatisation;

CONSIDÉRANT les recommandations du technicien suite à l'entretien régulier effectué le 7 avril 2021 et qu'un nettoyage complémentaire est requis pour assurer le bon fonctionnement des unités de climatisation;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,



CA 21-05-05-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'autoriser la réalisation d'un entretien complémentaire des unités de climatisation à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion par *Climatisation Maurice Leclerc et Fils inc.* au montant de 487,50 \$ avant taxes.

Proposition adoptée.

5.1.4.6 ACHAT DE 21 000 CONSTATS D'INFRACTION À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AU MONTANT DE 13 335 \$ (PLUS LES TAXES APPLICABLES) : AUTORISATION

Étant donné l'absence de monsieur Robert Grimaudo, maire de la ville de Saint-Lazare, le point 5.1.4.6 est reporté et sera ajouté à la prochaine séance du comité administratif pour entérinement.

Dû au fait que la cour municipale régionale ne peut se permettre de manquer de copies de constats d'infraction, M. Beaudoin indique que nous devons procéder avec la commande.

5.1.5 ADHÉSION ET ABONNEMENT

5.1.5.1 RENOUELEMENT DE L'ABONNEMENT ANNUEL À LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE POUR LA MRC POUR L'ANNÉE 2021-2022 AU MONTANT DE 575 \$ PLUS TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la période de renouvellement de l'abonnement à Le Réseau d'Information Municipale pour la MRC pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT que cet abonnement permet un nombre illimité d'abonnés au bulletin quotidien de nouvelles;

CONSIDÉRANT que l'affichage des offres d'emploi de la MRC est inclus dans l'abonnement;

CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2021;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 494;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-05-05-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le renouvellement de l'abonnement annuel à *Le Réseau d'Information Municipale* pour la MRC pour l'année 2021-2022, au montant de 575 \$ plus taxes.

Proposition adoptée.

5.1.5.2 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MRC À L'AGENCE DE GÉOMATIQUE DE LA MONTÉRÉGIE (GÉOMONT) POUR L'ANNÉE 2021 AU MONTANT DE 20 \$ INCLUANT LES TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC est l'un des partenaires principaux du programme régional d'acquisition de données sur les milieux humides et hydriques en cours de réalisation par GéoMont;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'acquisition des orthophotos 2021 effectué par GéoMont est actuellement en cours;

CONSIDÉRANT l'importance de cet organisme en matière Info territoire au Québec;



CONSIDÉRANT le nombre important d'intervenants de différents ministères siégeant au conseil d'administration de cet organisme à but non lucratif et les positionnements pouvant en découler pour la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil de la MRC numéro 19-03-27-20 confirmant la nomination de madame Hsin-Hui Huang, spécialiste en géomatique à la MRC, à titre de membre du conseil d'administration de GéoMont;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-05-05-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la MRC à l'Agence de géomatique de la Montérégie (GéoMont) au montant de 20 \$ incluant les taxes.

Proposition adoptée.

5.1.5.3 PROJET SUR LES EAUX SOUTERRAINES - ADHÉSION DE LA MRC À L'INSTITUT DE VALIDATION DES DONNÉES (IVADO) AU MONTANT DE 1 000 \$ PAR ANNÉE, POUR LES ANNÉES 2021 À 2025 AFIN DE SOUTENIR LES PROJETS DE RECHERCHE ET LEURS FINANCEMENTS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le financement obtenu pour le projet des eaux souterraines par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) a été provoqué par le maillage d'IVADO entre la MRC, l'Université de Sherbrooke et l'UQAM;

CONSIDÉRANT QU'IVADO est un organisme à but non lucratif qui fait le pont entre les scientifiques de recherche des universités et les partenaires membres pour un effet de levier au soutien à la recherche académique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est invitée à adhérer à la Communauté scientifique IVADO pour la durée des projets de recherche, soit pour les années 2021 à 2025;

CONSIDÉRANT QUE la table de l'eau du 26 avril 2021 recommande l'adhésion annuelle à IVADO;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au Fonds des politiques;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-05-05-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

d'autoriser l'adhésion à IVADO pour les années 2021 à 2025 au montant de 1 000 \$ par année pour un montant total de 5 000 \$, toutes taxes incluses, pris à même le fonds des politiques.

Proposition adoptée.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1 AVIS DE CONFORMITÉ

5.2.1.1 VILLE D'HUDSON - RÈGLEMENT NUMÉRO 526.14 : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 526.14 de la ville d'Hudson a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 526 afin de modifier les normes associées aux garages détachés;



CONSIDÉRANT le rapport d'analyse du Règlement numéro 526.14 de la ville d'Hudson indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-05-05-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 526.14 de la ville d'Hudson et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité du Règlement numéro 526.14 de la ville d'Hudson.

Proposition adoptée.

5.2.1.2 VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENT NUMÉRO 437-57 : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 437-57 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 437 afin d'autoriser un nombre de 3 portes pour les garages résidentiels et augmenter le rapport espace bâti / terrain maximal pour les zones H-123 et H145;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse du Règlement numéro 437-57 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-05-05-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 437-57 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité du Règlement numéro 437-57 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

5.2.1.3 VILLE DE SAINT-LAZARE - RÈGLEMENTS NUMÉRO 1095 ET 1101 : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1095 de la ville de Saint-Lazare a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 771 afin d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1101 de la ville de Saint-Lazare a pour objet l'adoption d'un Règlement portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse des Règlements numéro 1095 et 1101 de la ville de Saint-Lazare indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,



CA 21-05-05-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que le comité administratif **approuve** les Règlements numéro 1095 et 1101 de la ville de Saint-Lazare et qu'ils soient réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité des Règlements numéro 1095 et 1101 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

5.2.1.4 MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE - RÈGLEMENT NUMÉRO 113-2012-09 : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 113-2012-09 de la municipalité de Saint-Polycarpe pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 113-2012 afin d'agrandir la zone H1-26;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse du Règlement numéro 113-2012-09 de la municipalité de Saint-Polycarpe indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-05-05-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 113-2012-09 de la municipalité de Saint-Polycarpe et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité du Règlement numéro 113-2012-09 de la municipalité de Saint-Polycarpe.

Proposition adoptée.

5.2.1.5 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENTS NUMÉRO 1270-69, 1275-296 ET 1276-16 : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1270-69 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet de modifier le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'augmenter la hauteur maximale permise, en étages, à l'intérieur du périmètre formé par le boulevard Harwood et les rues Bellemare et Chinoine;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-296 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'interdire l'extension d'usage industriel dérogatoire protégé par droit acquis en dehors du bâtiment existant et de modifier les dispositions relatives à l'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droit acquis;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1276-16 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet de modifier le Règlement de construction numéro 1276 afin de remplacer la disposition relative à la reconstruction d'une construction dérogatoire tel que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le stipule;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse des Règlements numéro 1270-69, 1275-296 et 1276-16 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,



CA 21-05-05-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que le comité administratif **approuve** les Règlements numéro 1270-69, 1275-296 et 1276-16 de la ville de Vaudreuil-Dorion et qu'ils soient réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité des Règlements numéro 1270-69, 1275-296 et 1276-16 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

5.2.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.2.2.1 OCTROI DE CONTRAT À L'ORGANISME LE CARREFOUR DE L'ESPOIR POUR UN SERVICE DE COLLECTE SUR APPEL DES APPAREILS NON FONCTIONNELS CONTENANT DES HALOCARBURES, DU 1ER JUIN 2021 AU 31 MAI 2022, POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 5 000 \$: AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE depuis 2014, l'organisme Le Carrefour de l'Espoir offre un service de collecte sur appel des appareils non fonctionnels contenant des halocarbures pour les citoyens du territoire, ayant permis de récupérer 663 appareils et évitant le rejet d'environ 780 tonnes équivalentes de CO₂ dans l'atmosphère;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a modifié le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises pour soumettre les producteurs de gros appareils électroménagers au principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP);

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du programme de récupération et de valorisation des appareils domestiques contenant des halocarbures par GoRecycle, l'organisme reconnu par Recyc-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le transport et le recyclage des appareils contenant des halocarbures sont financés par GoRecycle depuis le 1^{er} avril 2021 et que Le Carrefour de l'Espoir est identifié comme un point de dépôt officiel;

CONSIDÉRANT QUE le service de collecte sur appel des appareils contenant des halocarbures permet d'offrir un service aux citoyens de Vaudreuil-Soulanges qui n'ont pas de véhicules et de confier les appareils à un recycleur certifié pour la récupération des halocarbures;

CONSIDÉRANT QUE le contrat en cours avec le Carrefour de l'Espoir vient à échéance le 31 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 05 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-05-05-21 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière de la MRC à octroyer un contrat pour la « Collecte sur appel des appareils non fonctionnels contenant des halocarbures » à l'organisme *Le Carrefour de l'Espoir* pour un montant maximum de 5 000 \$, en fonction du nombre d'appareils collectés pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022.

Proposition adoptée.



5.2.3 ÉCOCENTRES

5.2.3.1 OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE CONTENEUR, LEVÉE ET VALORISATION DU CARTON DANS LE RÉSEAU DES ÉCOCENTRES, DU 15 JUIN 2021 AU 14 JUIN 2022, POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 19 000 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et la mise en oeuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le carton est accepté dans le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Robert Daoust et fils inc. en date du 10 mars 2021 pour la période du 15 juin 2021 au 14 juin 2022;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS) lors de la rencontre tenue le 8 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-05-05-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière de la MRC à **octroyer** un contrat pour la « Fourniture de conteneur, levée et valorisation du carton » dans le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'entreprise *Robert Daoust et fils inc.* au coût de 35 \$ (écocentre à Vaudreuil-Dorion) et 37,50 \$ (écocentre à Rigaud et à Saint-Zotique) la levée d'un conteneur, pour un montant maximum de 19 000 \$, avant taxes, pour la période du 15 juin 2021 au 14 juin 2022.

Proposition adoptée.

5.2.4 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.2.4.1 AVENANT AU CONTRAT DE PRÊT CONCLU DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) – MODIFICATION DE MODALITÉS (DATES) : ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE

ATTENDU QUE le 12 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, soit le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), dans le cadre de son Fonds local d'investissement;

ATTENDU QUE ce contrat de prêt précise les modalités du PAUPME et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du PAUPME afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020 ordonnant notamment leur fermeture afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du PAUPME, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;



ATTENDU QUE le 12 janvier 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du PAUPME, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 2 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du PAUPME pour bonifier le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale pour la reprise des activités, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 15 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du PAUPME afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables à certaines entreprises du secteur du tourisme, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 15 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé la prolongation du PAUPME jusqu'au 30 juin 2021, cette modification ayant été confirmée dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du PAUPME afin de prolonger la période de bonification pour la reprise des activités pour les entreprises ayant été fermées plus de 180 jours et de permettre l'octroi d'une compensation pour fermeture aux entreprises qui ont pu reprendre leurs activités, mais qui doivent fermer à nouveau en raison d'un ordre de fermeture;

ATTENDU QUE le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé la prolongation du PAUPME jusqu'au 30 septembre 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de prêt et au cadre d'intervention du PAUPME;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-05-05-23 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'entériner la signature de l'avenant 2020-10 par la MRC.

Proposition adoptée.

5.2.5 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET D'UTILISATION POUR LE PROGICIEL ULTIMA AVEC LA FIRME COGINOV, POUR LA PÉRIODE DU 1ER MAI 2021 AU 30 AVRIL 2022 AU MONTANT DE 3 127,32 \$ AVEC LES TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la période de renouvellement du contrat d'assistance technique et d'utilisation pour le progiciel Ultima pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a acheté le progiciel Ultima en 2018;

CONSIDÉRANT que ce contrat offre la possibilité de bénéficier d'une aide technique directe de la part de la firme *Coginov*;

CONSIDÉRANT que ce contrat donne les droits d'utilisation du progiciel Ultima;

CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2021;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 414;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-05-05-24 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu



d'autoriser le renouvellement du contrat d'assistance technique et d'utilisation pour le progiciel Ultima pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2022 au coût de 3 127,32 \$ avec les taxes.

Proposition adoptée.

5.2.6 TECHNICIENNE JURIDIQUE - OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE : AUTORISATION

Monsieur Patrick Bousez, préfet, se retire du vote d'adoption à 14 h 5.

Les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, procèdent à l'adoption du point sous la présidence de monsieur Yvan Cardinal, préfet suppléant.

Le préfet est de retour à 14 h 6.

CONSIDÉRANT QUE l'employée occupant le poste de technicienne juridique sera en congé de maternité pour une durée prévue de plus de 12 mois;

CONSIDÉRANT la période de vacances estivales de l'employée qui sera en congé de maternité et le personnel de la cour municipale régionale et ainsi que le plan de transition;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate retenue;

CONSIDÉRANT l'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la MRC de Vaudreuil-Soulanges-CSN

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 141;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-05-05-25 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Hans Gruenwald Jr
APPUYÉ PAR : monsieur Yvon Chiasson et résolu**

d'octroyer un contrat de travail à durée déterminée à madame Elif Lacin, à titre de technicienne juridique à compter du 3 mai 2021 à septembre 2022 ou jusqu'au retour de l'employée en congé de maternité, selon un horaire de travail entre 28 et 35 heures par semaine, selon la classe 5, échelon 1 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

5.3 BÂTIMENTS

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, informe que la photo du canal de Soulanges demeurera en permanence au 420, avenue Saint-Charles.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 TECHNICIEN EN INFORMATIQUE : ENTÉRINEMENT DE L'EMBAUCHE EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR : ADOPTION



CONSIDÉRANT l'affichage de poste en février 2021;

CONSIDÉRANT la formation et l'expérience du candidat retenu;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la table des ressources humaines de procéder à l'embauche de monsieur Said Azoukdem à titre de technicien en informatique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant 02 320 00 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-05-05-26 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'entériner l'embauche de monsieur Said Azoukdem pour une durée indéterminée, à 35 heures par semaine, à compter du 19 avril 2021, à titre de technicien en informatique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, selon la classe 5, échelon 9 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

8. SÉCURITÉ

8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

8.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

10.3 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Aucun sujet traité.



11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.

12. DÉVELOPPEMENT

12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

14. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que si les citoyens ont des questions, ils peuvent les transmettre par courriel à madame Linda Laplante à l'adresse llaplante@mrcvs.ca

16. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 21-05-05-27 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 13.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier